

DROITS DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS ET COVID-19

LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS, TOUS ENSEMBLE POUR QUE LE MONDE D'APRÈS SOIT CELUI DE L'ÉGALITÉ

Le secteur des transports est particulièrement marqué par les différences entre les genres et, même si tous les travailleurs sont fortement touchés par la pandémie de Covid-19, les femmes subissent des conséquences spécifiques supplémentaires.

Ainsi que l'a **reconnu** l'Organisation internationale du Travail (OIT), les difficultés imputables à cette crise sont susceptibles d'aggraver les inégalités actuelles. Pour éviter ce cas de figure, il est indispensable que l'industrie du transport – notamment les employeurs, les gouvernements, les investisseurs et les syndicats – adopte une démarche sensible au genre afin de ne pas reproduire, perpétuer ou aggraver ces inégalités.

L'ITF a recensé les principales revendications à l'intention des employeurs, des gouvernements et des investisseurs au profit des travailleuses des transports dans le cadre de la réponse à la crise du Covid-19 et en vue du redressement :

1. La présence des femmes dans l'ensemble des organes décisionnels
2. La protection des revenus et la protection sociale
3. L'accès aux installations sanitaires et la mise à disposition d'EPI appropriés
4. Un travail stable
5. Le soin aux personnes avant les profits
6. L'éradication de la violence et du harcèlement à l'égard des femmes
7. Les nouvelles technologies au profit des travailleuses
8. Des évaluations des effets sexospécifiques
9. Une relance économique intégrant la dimension de genre

Ces domaines prioritaires doivent faire l'objet de négociations avec les syndicats, en s'assurant de la participation des femmes, et avec tous les acteurs exerçant leur influence pour garantir les mêmes normes élevées de protection dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.

Fières d'appartenir aux effectifs constituant la force vive d'une économie mondiale, les travailleuses des transports assurent le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et maintiennent le monde en mouvement.

Ce sont les conducteurs, les receveurs, les agents de billetterie, les personnels de cabine, les pilotes, les dockers et les gens de mer qui assurent des services essentiels, au moment où la communauté internationale répond à la pandémie. Mais, ce



**TOUT UN CHACUN TIRERA PROFIT DE
LA REVENDICATION D'UNE DÉMARCHÉ
SENSIBLE AU GENRE DANS LA LUTTE
EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT.**

sont aussi ces travailleuses et travailleurs moins visibles, qui font fonctionner les systèmes de transport en assurant des missions indispensables comme la maintenance, la sécurité, le nettoyage et les services administratifs. En raison de la ségrégation fondée sur le genre qui caractérise le secteur des transports, les femmes sont très présentes en première ligne de cette pandémie, qu'elles soient en contact direct avec les clients ou qu'elles assurent des tâches de nettoyage présentant un risque d'infection élevé. Cette exposition accrue, conjuguée au manque d'équipement de protection individuelle adéquat (EPI) et au fait que les femmes constituent la majorité des travailleurs précaires, a pour conséquence que les travailleuses des transports pâtiront davantage des effets négatifs de la crise du coronavirus.

Nous savons déjà qu'un nombre important de femmes ont été gravement touchées, notamment les travailleuses des transports publics et celles qui évoluent dans l'industrie des croisières, dans le transport aérien, ainsi que les femmes employées dans le secteur des transports informels.

La [Recommandation n° 205 de l'OIT](#) exige l'adoption d'une perspective d'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de la réponse aux crises, un dialogue social associant les femmes au même titre que les hommes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour permettre le redressement.

En tant que syndicats, il nous incombe d'assurer la protection des femmes pendant cette crise et la défense et le renforcement de leurs droits.

Après le Covid-19, nous ne pouvons accepter un retour à la « normale » qui, pour de nombreuses travailleuses des transports, se traduit par une sur-représentation dans les emplois précaires sans protection sociale, une sous-représentation dans les fonctions de direction et les postes de décision, des violences au travail et à domicile, sans parler de l'ignominie des installations sanitaires. Rien de cela n'est normal.

Au lieu de quoi, la sortie de la crise nous offre l'occasion de veiller à ce que le monde d'après soit celui de l'égalité, un monde qui garantisse de bons emplois pour toutes et tous.

DOMAINES PRIORITAIRES POUR PROTÉGER ET AMÉLIORER LES DROITS DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS

LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS L'ENSEMBLE DES ORGANES DÉCISIONNELS

Sans la présence des femmes dans les organes décisionnels, l'analyse, les stratégies et les politiques ne seront pas en mesure de répondre convenablement aux problèmes auxquels se heurtent les femmes.

L'ITF appelle les employeurs et les gouvernements à :

- Veiller à ce que les femmes siègent au sein de tous les organes décisionnels.
- Garantir la parité entre les sexes dans toutes les prises de décisions relatives au suivi et à la collecte d'informations et à leur exploitation dans le cadre des processus de conseil politique, ainsi que le précisent les recommandations [ONU femmes](#), [OIT](#), [Unicef](#).

LA PROTECTION DES REVENUS ET LA PROTECTION SOCIALE

Le soutien au revenu pour toutes les travailleuses, notamment les travailleuses migrantes, précaires et informelles et les femmes qui occupent des formes d'emploi atypiques (temps partiel, travail externalisé, « petits boulots ») est primordial.

Les employeurs et les gouvernements doivent assurer :

- La protection des revenus pour toutes les travailleuses qui ont perdu leur emploi ou qui sont temporairement touchées par le Covid-19.
- Les congés payés pour toute travailleuse directement ou indirectement touchée par le Covid-19 en raison de l'infection, de l'isolement ou d'obligations de soins à la

famille ou de garde d'enfants, y compris les travailleuses qui occupent des formes d'emploi atypiques.

- Des mesures adaptées de protection contre l'infection, notamment l'ajustement des horaires de travail sans perte de revenus pour les travailleuses vulnérables ou à risque (ainsi que les membres de la famille), en particulier les femmes enceintes et les nouvelles mères.
- Une couverture globale des allocations de chômage, des colis d'aide, l'assurance maladie et d'autres prestations sociales au profit des travailleuses informelles et des femmes qui occupent des formes d'emploi atypiques.
- La coopération internationale en vue de la création d'urgence d'un [fonds de protection sociale universelle](#) destiné à apporter une aide partielle aux systèmes de protection sociale des pays à revenus faible et intermédiaire et à garantir des seuils de protection sociale pour les 28 nations les plus pauvres.



L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS SANITAIRES ET LA MISE À DISPOSITION D'EPI APPROPRIÉS

L'accès aux installations sanitaires, à des toilettes propres, à des produits désinfectants et à de l'eau potable propre, qui constitue déjà un problème majeur pour les travailleuses des transports, est crucial dans la réponse apportée au Covid-19.

Les employeurs et les gouvernements doivent garantir que :

- Un accès sûr à des installations sanitaires décentes et des pauses suffisantes, sans crainte de sanctions, notamment eu égard à la fermeture de nombreux espaces publics souvent utilisés par les travailleuses des transports.
- Des procédures de nettoyage strictes et régulières sur les lieux de travail qui soient inclusives et tiennent compte des besoins spécifiques des travailleuses des transports tels que les menstruations, la grossesse, le handicap, la ménopause et les affections préexistantes.

Les femmes doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité préventives, notamment :

- Des EPI et des uniformes adaptés à la morphologie des femmes.
- La fourniture d'EPI, comprenant des masques, des gants, des produits désinfectants pour les mains et/ou de l'eau et du savon pour toutes les travailleuses dont les fonctions l'exigent.
- Des conditions de travail qui minimisent la transmission de l'infection et facilitent la distanciation physique en appliquant une démarche inclusive et soucieuse du genre.

UN TRAVAIL STABLE

La sur-représentation des femmes dans le travail informel précaire et dans les formes d'emploi atypiques signifie que les femmes sont plus exposées au licenciement et à la perte de revenus sans aucune forme de protection du revenu. Les travailleuses des transports n'ont pas d'autre choix que de continuer à travailler pour gagner un salaire quotidien, malgré le risque pour leur santé et les éventuelles réactions négatives des autorités. Dans de nombreux pays, les migrantes sont également sans emploi pendant le confinement.

Sans de solides protections et des conditions de travail sûres négociées avec les syndicats, de nombreuses femmes peuvent se retrouver évincées du secteur.

L'ITF appelle les employeurs et les gouvernements à :

- Faciliter de toute urgence la transition des travailleuses de l'économie informelle vers l'économie formelle, conformément à la Recommandation n° 204 de l'OIT.
- Garantir l'accès **universel** à la protection du revenu, aux prestations de santé et aux congés, notamment de maladie, de maternité et liés aux charges familiales.
- Recycler les travailleuses des transports en vue d'une reconversion professionnelle vers les nouveaux emplois (formels) proposés dans le secteur.

LE SOIN AUX PERSONNES AVANT LES PROFITS

Il y a dans cette crise de nombreux aspects que les femmes devront affronter spécifiquement et/ou de manière disproportionnée, par exemple les risques liés à la grossesse et à la maternité et les responsabilités de soins aux proches non rémunérées.

L'ITF appelle les employeurs et les gouvernements à :

- Reconnaître les charges de soin supplémentaires qui pèsent sur les femmes en adoptant des mesures complémentaires pour protéger leurs revenus et leurs emplois.
- Garantir des protections supplémentaires aux femmes enceintes et à celles qui ont accouché.
- Garantir la protection des conditions de travail et la continuité des revenus, notamment pour les congés de maternité.
- Garantir des congés de maladie rémunérés et des congés pour charges familiales.
- Mettre des protections périodiques et des moyens de contraception à la disposition des femmes qui se retrouvent bloquées en raison du confinement.

L'ÉRADICATION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT À L'ÉGARD DES FEMMES

Selon l'[ONU](#), pendant cette pandémie les violences à l'encontre des femmes ont augmenté de plus de 25% dans les pays où existent des systèmes de suivi.

[Les violences à l'encontre des femmes continueront de progresser avec la hausse du chômage, des tensions financières et de l'insécurité. Avec la perte de revenus, il sera plus difficile pour les femmes d'échapper aux situations de violence.](#)

Dans les environnements professionnels plus isolés, les femmes se trouvent exposées à un risque accru de violence. Les travailleuses en contact avec les clients font face à des risques accrus de violence de la part du public. La difficulté à trouver du travail accentue les risques de coercition sexuelle, notamment chez les travailleuses informelles. L'isolement amplifie les violences conjugales et les conséquences possibles, par exemple l'homicide et le suicide. Et la pression économique peut avoir une incidence sur les services et les initiatives de soutien aux victimes.

L'ITF appelle les employeurs et les gouvernements à :

- Assurer des moyens de transport sûrs pour le trajet domicile-travail.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité et des protocoles de suivi au profit des travailleuses et des passagères.
- Ratifier et appliquer [la Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement](#).
- Déclarer les services liés à la violence sexiste comme étant des services essentiels.
- Assurer une réponse coordonnée entre les autorités sanitaires, la police, les tribunaux et les services sociaux.

- Parrainer les campagnes de sensibilisation destinées à lutter contre la violence sexiste, y compris les clichés, la stigmatisation et la minoration des signalements.
- Fournir des informations sur les services d'aide.
- Renforcer le soutien financier alloué aux refuges, aux lignes d'assistance téléphonique et aux services de soutien psychologique afin de répondre à la demande croissante.
- Augmenter la disponibilité de solutions de relogement pour éviter le confinement avec les auteurs de violence.
- Mettre en œuvre des systèmes accessibles permettant d'alerter les autorités et de protéger les victimes.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU PROFIT DES TRAVAILLEUSES

Les emplois des femmes dans le secteur des transports sont plus susceptibles d'être menacés par l'impact de la transition numérique.

Les employeurs et les gouvernements doivent garantir que :

- Toutes les mesures mises en œuvre en réponse à la crise, notamment l'introduction de nouvelles technologies, l'automatisation ou la numérisation doivent bénéficier aux travailleuses, et non leur coûter.
- Les syndicats sont consultés en tant qu'acteurs essentiels sur toutes les nouvelles évolutions technologiques dans le secteur des transports, qui doivent prévoir des évaluations des effets sexospécifiques.

DES ÉVALUATIONS DES EFFETS SEXOSPÉCIFIQUES

Il est primordial de comprendre dans quelle mesure le Covid-19 affecte différemment les femmes et les hommes pour proposer des politiques et des actions efficaces et équitables. Cela se traduira par de meilleurs résultats non seulement pour les femmes, mais également pour tout un chacun.

Il est essentiel que des études sensibles au genre soient menées sur l'incidence économique et sociale du Covid-19, en tenant compte des aspects transversaux tels que le statut d'emploi et de migrant, la race et le handicap. Il est essentiel de disposer de données ventilées par sexe, en particulier l'évolution des taux d'infection, les répercussions économiques, les charges familiales et l'incidence des violences et abus sexuels, en vue de fonder les politiques, les stratégies et les mesures adoptées sur des éléments concrets permettant de répondre aux besoins des travailleuses des transports.

UNE RELANCE ÉCONOMIQUE INTÉGRANT LA DIMENSION DE GENRE

Les plans de relance doivent inclure :

- Des évaluations des effets sexospécifiques et des critères sensibles au genre, élaborés dans le cadre du dialogue social, dans les projets et les programmes de prêt en réponse à la crise ou la réaffectation des fonds.
- L'allègement de la dette afin d'augmenter et non de restreindre les dépenses publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures à faible émission de carbone.
- Des protections sociales pour garantir des emplois sûrs et décents, l'égalité d'accès et l'égalité des genres.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

women@itf.org.uk

#ITFWomen

#MondedAprèsEgalité

#ThisIsOurWorldToo



les femmes
qui transportent le monde